



EPINAY-VILLEMOISSON HANDBALL CLUB

Club de Handball d'Epinay-sur-Orge et Villemeisson sur Orge

Constituée le 22 février 2010 - Déclarée S.P. Palaiseau le 30 avril 2010 (J.O. du 22 mai 2010)

Siège social : Mairie d'Epinay-sur-Orge - 8 rue de l'Eglise - 91360 Epinay sur Orge

Contact téléphonique : Mme CARY Cathy 06.12.04.75.17

Contact mail : 5891074@ffhandball.net

Site internet : <http://evhbc.sportsregions.fr>

REGLEMENT INTERIEUR

Ce règlement est à lire par tous les adhérents quel que soit leur âge

L'EVHBC est une association de la loi 1901, affiliée à la Fédération Française de Handball et a pour objectif d'encourager et de permettre la pratique du handball dans le strict respect de l'esprit sportif et de la personne humaine.

Tous les membres de l'association sont tenus de respecter ce présent règlement ainsi que les règlements instaurés par les instances dont dépend le club : Fédération Française de Handball, Ligue PIFO, Comité 91, Comité National Olympique et du Sport Français, le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Les enceintes sportives étant, par nature, un espace public, toutes les lois et réglementations s'y rapportant s'y appliquent.

1. Inscription

Nous rappelons à tous nos adhérents que la cotisation à l'EVHBC contribue au fonctionnement de l'organisme, marque l'adhésion au projet associatif, fait vivre l'association et assure l'avenir de celle-ci. L'activité commencée est due intégralement (sauf cas de force majeure (cf. paragraphe 3)).

Pour la création d'une licence sont **obligatoires** :

- **Dossier complet**
- **1 photo couleur**
- **Certificat médical**
- **Photocopie de la carte d'identité**

Pour un renouvellement d'une licence :

- **Dossier complet**
- **L'attestation du questionnaire de santé remplie**

Le certificat médical a une date de validité de 3 ans avant renouvellement (questionnaire de santé à remplir chaque année).

Le dossier sera à nous retourner dûment complété et signé **IMPERATIVEMENT**.

Date de retour du dossier d'inscription dans le délai de la date butoir, fixée et communiquée chaque année.

Passé la date butoir, l'adhérent se verra refuser l'accès au terrain pour des raisons de sécurité.

2. Respect général

Il sera demandé de respecter les horaires aux entraînements ainsi que les convocations lors des matchs. En cas d'absence ou de retard il est **impératif** de prévenir l'entraîneur.

L'adhésion au **EVHBC** engage à être assidu aux entraînements ainsi que pour les matchs. La pratique du handball nécessite la cohésion, l'esprit d'équipe et le respect du groupe.

Tout comportement ne rentrant pas dans l'état d'esprit de l'EVHBC se verra rappeler à l'ordre. En cas de récidive, une exclusion temporaire ou définitive pourra être prise par les membres du bureau. En cas d'exclusion définitive, aucun remboursement ne sera effectué.

Rappel des respects sportifs (à domicile comme à l'extérieur) :

- **Le respect envers les entraîneurs**
- **Le respect envers le corps arbitral (arbitres, table de marque et responsable de salle)**
- **Le respect envers ses coéquipiers et public présent**
- **Le respect envers les adversaires (joueurs et entraîneurs)**
- **Le respect envers les équipements**

Une tenue appropriée à la pratique du handball sera nécessaire lors des entraînements (**short ou pantalon de survêtement, tee-shirt, chaussettes, baskets à lacets exclusivement réservées au sport en salle**)

Le club met à disposition un sac avec les tenues de matchs (shorts, maillots). L'entretien d'après match s'effectue par roulement au sein de l'équipe.

3. Remboursement

En cas de force majeure (déménagement, inaptitude à la pratique du handball, décès), un éventuel remboursement pourra être étudié par le Bureau. Un justificatif pourra être demandé.

4. Déplacement

Le club ne prend pas en charge la gestion des déplacements lors des matchs à l'extérieur.

Tout déplacement à l'extérieur s'effectuera en covoiturage. Dans la mesure du possible les parents disponibles, sont invités à participer aux déplacements des joueurs/joueuses mineurs (es), afin d'avoir un nombre de véhicules suffisants.

Nous comptons sur votre engagement, pour accompagner et venir soutenir vos enfants.

5. Responsabilités

Le club se décharge de toutes responsabilités, sur le covoiturage des joueurs(es) lors des déplacements aux matchs, tournois et stages.

Pour les enfants mineurs qui rentreraient seuls après les entraînements ou les matchs, le club se décharge de toutes responsabilités.

6. Divers

Nous rappelons qu'il n'y a pas d'entraînement lors des vacances scolaires et jours fériés.

Seules les catégories qui s'entraînent le lundi aux Erables à Villemoisson pourront accéder au terrain le 1^{er} lundi des vacances scolaires, sauf jours fériés et vacances de Noël.

Chaque 1^{er} samedi des vacances scolaires, sauf congés de Noël, il sera programmé une rencontre parents enfants aux Erables à Villemoisson.

7. Rappel

Il est rappelé à tous les adhérents que les membres du bureau, membres du comité administratif et les entraîneurs de l'EVHBC sont bénévoles. Ils donnent de leur temps pour encadrer et animer les différentes équipes, restent à l'écoute et à la bienveillance des adhérents.

Le Président
M. Sylvain CARON

Le Vice-Président
M. Olivier VILLAIN

Nom de l'adhérent :

Signature précédée de la mention « *lu et approuvé* » du joueur :

Signature précédée de la mention « *lu et approuvé* » des parents pour les mineurs :